

Comité social d'administration Ministériel des 09 et 10 juin 2026

Ce comité social d'administration était présidé par Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER, Secrétaire générale du MAASA.

FO Agriculture était représentée par Stéphane TOUZET, Christine HEUZE, Jean-Christophe LEROY, Soizic BLOT, Catherine HOBENICHE, Martine BALLAND, Nicolas GILOT et Frédéric BOQUET.

La présidente salue la dernière participation de Christine HEUZE (FO-Enseignement agricole) et la remercie pour sa précieuse contribution aux différentes instances du dialogue social tout au long de ses mandatures successives.

Elle évoque également différents sujets tels que le pouvoir d'achats, les limitations des déplacements dans le contexte de coût des carburants et la cybersécurité qui devient un sujet majeur au MAASA comme dans tous les ministères. Pour ce qui concerne les élections professionnelles, Madame la Secrétaire générale précise que plusieurs textes ont été validés en CSAM et qu'un RETEX (retour d'expériences) sur les élections tests en cours de finalisation.

Les représentants du personnel donnent lecture d'une déclaration liminaire unitaire uniquement dédiée aux conditions de reprise du dialogue social national au MAASA. Lire [ici](#) la déclaration liminaire.

Points de l'ordre du jour :

1 - Dialogue social

De quoi parlons-nous ?

L'ensemble des organisations syndicales a décidé, il y a un mois, de boycotter les instances du dialogue social jusqu'à ce que l'Administration s'engage formellement à répondre à leurs demandes (voir [ici](#) la déclaration intersyndicale).

A retenir des débats

La Secrétaire générale ouvre la discussion en soulignant que la charge de travail des équipes de l'administration a considérablement augmenté du fait du nombre croissant de groupes de travail et qu'il faudra sans doute revoir les objectifs.

La charte du dialogue social validée le 15 mai 2023, dont les 4 axes principaux concernent la durée et la densité du dialogue social, les traitements des questions diverses, la qualité des débats en instances et les réunions informelles devra être révisée.

Le nombre potentiel de jours de réunion est limité à 65 par an après l'élimination des jours bloqués par les syndicats.

En 2025, 27 instances formelles se sont tenues générant plus de 150 questions diverses posées par les organisations syndicales à l'administration.

En 2026, 56 groupes de travail sont programmés (contre 37 en 2022).

Les représentants du personnel soulignent que 2022 n'est pas une bonne année de référence puisqu'il s'agissait d'une année d'élections et que le nombre de GT avait volontairement été réduit pour faciliter la préparation des élections.

Elle précise également que les délais de transmission des documents sont en moyenne de 6 jours avant la tenue des instances. Or, les représentants du personnel signalent que cela n'est pas le cas lors des groupes de travail et qu'ils regrettent de ne pas disposer des documents en amont des réunions pour pouvoir effectuer leur rôle de représentants des personnels.

Ils signalent également qu'il serait souhaitable de faire référence à la circulaire des droits syndicaux (note 2024-381 du 04 juillet 2024).

Propositions de l'Administration

1. Priorisation et clarification de la feuille de route sociale 2026

Anticipation et stabilisation du calendrier, transmission anticipée des documents préparatoires, formalisation des attendus des groupes de travail : objectifs, livrables attendus, calendriers des suites à donner, précisions sur le statut des documents envoyés.

2. Activer la charte des bonnes pratiques du dialogue social

Élargir la charte aux CSA de réseau, rappeler les principes et modalités des groupes de travail, tirer parti de la mise en place de l'observatoire Santé, Sécurité et Condition de travail (SSCT) et articulation avec CSA / F3SCT.

3. Suivi des saisines spécifiques, au-delà des questions diverses posées

Attention de respecter les bonnes pratiques de saisine du Service des Ressources Humaines du MAASA (SRH) par les représentants du personnel : ne pas faire de multi saisines sur un même sujet, échanges possibles dans le prolongement d'instances, des accusés de réception des saisines seront désormais envoyés par le SRH et celui-ci informera les organisations syndicales (OS) mandantes lorsque les dossiers seront traités.

Possibilité de rencontres trimestrielles entre les OS - SRH sur demande des organisations syndicales à partir d'une liste de sujets individuels en cours.

FO Agriculture fait également part d'une information entendue dans les services à savoir que les "profils atypiques" (par exemple les représentants des personnels en situation de décharge d'activité de service) ne seraient plus compensés dans la dotation d'objectifs des établissements qui resteraient "à volume constant".

FO Agriculture alerte sur le fait que ce serait un très mauvais signal pour le dialogue social et pour la préparation des élections. Cela placerait les représentants du personnel en danger au sein de leur structure et vis-à-vis de leurs collègues et souhaite donc avoir des informations à ce sujet assez rapidement.

Madame la Présidente de séance affirme ne pas être au courant mais qu'elle apportera une réponse ultérieurement.

2 - Pour avis : projet de décret modifiant les conditions de recrutement et de formation des membres des corps enseignants et d'éducation et des personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime ; Pour information : projets d'arrêtés modifiant les modalités d'organisation des concours d'accès aux corps enseignants et d'éducation ;

De quoi parlons-nous ?

Ils s'agit des textes sur les évolutions statutaires portées dans le cadre de la transposition de la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants et des CPE. Plusieurs axes sont structurants :

- - l'évolution des conditions de diplôme pour se présenter aux concours externes ;
- - la révision de la durée et des modalités de stage des lauréats des concours externes ;
- - l'évolution des conditions de diplôme requis des lauréats des concours externes en vue de la titularisation ;
- - la création d'un engagement à servir d'une durée de quatre ans applicables aux lauréats des concours externes assujettis à une période de stage de deux ans.

A retenir des débats

FO Agriculture se félicite enfin de la création du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive de l'enseignement agricole (CAPEPSA), de la suppression de l'interdiction de se présenter à plusieurs sections d'une même session de concours, de l'élargissement des viviers de candidats aux concours internes d'accès aux corps de PLPA et de PCEA (exemple pour les AESH) ainsi que la possibilité pour les PLPA et PCEA d'enseigner dans le nouveau diplôme bac+3 qu'est le « bachelor agro » .

Résultat du vote :

FO Agriculture s'abstient non pas sur le contenu mais sur la manière et les délais imposés aux représentants des personnels par un calendrier contraint en vu d'une publication fin juin début juillet.

3 – Projets d'arrêtés relatifs à la formation des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF)

FO Agriculture a salué la volonté de moderniser les textes encadrant la formation des IPEF dans le cadre de la réforme de l'encadrement supérieur de l'État.

FO Agriculture a relevé positivement plusieurs évolutions, notamment l'introduction d'une approche systémique des enjeux du développement durable, le maintien d'une culture commune du corps et la formalisation de parcours de formation individualisés, y compris pour les lauréats du concours externe sur titres et travaux.

FO Agriculture a également considéré comme un progrès l'obligation de consacrer au moins 25 % du temps de stage à la formation.

Toutefois, **FO Agriculture** a formulé plusieurs observations et propositions d'amélioration.

FO Agriculture a tout d'abord attiré l'attention sur la référence à la « connaissance de l'entreprise » figurant dans le cahier des charges de la formation. Si cette notion vise la compréhension des réalités économiques et du fonctionnement des entreprises, elle paraît pertinente ; en revanche, **FO Agriculture** a rappelé son opposition à toute transposition des méthodes de gestion du secteur privé au détriment des spécificités du service public.

FO Agriculture a également souligné que la formation demeure très orientée vers la préparation aux fonctions d'encadrement supérieur, alors que le corps des IPEF repose historiquement sur un équilibre entre management, expertise scientifique, expertise technique, recherche et conduite de projet.

FO Agriculture a demandé que les parcours d'expertise soient explicitement reconnus et valorisés dans les objectifs de formation.

Par ailleurs, **FO Agriculture** a regretté l'absence de plusieurs thématiques essentielles au management public : dialogue social, santé et sécurité au travail, prévention des risques psychosociaux, lutte contre les discriminations et les violences, accompagnement des réorganisations, gestion des conflits, conduite des collectifs de travail et gestion de crise.

Concernant la gouvernance du dispositif, **FO Agriculture** regrette que le comité d'orientation et de validation soit composé exclusivement de représentants de l'administration et des écoles, sans participation des organisations syndicales. Sans remettre en cause sa vocation académique, **FO Agriculture** aurait souhaité qu'une réflexion soit engagée afin de mieux associer les représentants des personnels à l'évaluation des formations et à l'élaboration de la stratégie ministérielle de formation.

Enfin, **FO Agriculture** a contesté la disparition de la référence à une évaluation annuelle des formations, remplacée par une évaluation réalisée « régulièrement ».

FO Agriculture a demandé l'instauration d'une périodicité minimale de deux ans et la présentation systématique des bilans dans les instances ministérielles compétentes. L'organisation a également demandé un calendrier précis concernant l'actualisation annoncée de la formation des lauréats du concours interne.

FO Agriculture a conclu en rappelant que la qualité du management dépend non seulement de la formation des cadres mais aussi des conditions concrètes d'exercice de leurs missions, des moyens humains disponibles, de la stabilité des organisations et de la préservation des collectifs de travail.

Résultat des votes

Composition et fonctionnement du comité d'orientation et de validation de la formation des IPEF

POUR : UNSA, CFDT, Alliance du Trèfle

ABSTENTION : **FO Agriculture**, Élan

Formation des IPEF recrutés par concours externe sur titres et travaux

POUR : **FO Agriculture**, UNSA, CFDT, Alliance du Trèfle

ABSTENTION : Élan

Formation des ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts en vue de l'accès au grade d'IPEF

POUR : **FO Agriculture**, UNSA, CFDT, Alliance du Trèfle

ABSTENTION : Élan

4 - Déploiement de la double authentification VPN au MASA

De quoi parlons-nous ?

Le ministère a présenté son plan de déploiement de la double authentification pour les accès VPN du MAASA. Cette évolution s'inscrit dans la feuille de route interministérielle de cybersécurité mise en place face à la multiplication des cyberattaques visant les administrations publiques.

Concrètement, les agents devront, en plus de leur mot de passe habituel, utiliser un code temporaire généré sur téléphone mobile (professionnel ou personnel) afin de prouver leur identité lors de leurs connexions à distance. Le déploiement est prévu progressivement entre juin et septembre, avec des campagnes d'information et une période transitoire permettant aux agents d'activer le dispositif.

Quels sont les enjeux ?

Pour l'administration, l'enjeu est de mieux protéger les systèmes d'information du ministère contre le phishing, l'usurpation d'identité, le vol d'identifiants et les intrusions malveillantes. Les accès VPN ouvrent la porte à des ressources sensibles, et la compromission d'un compte peut avoir des conséquences importantes sur l'activité des services. La double authentification répond également aux exigences de sécurité portées par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et constitue aujourd'hui un standard largement déployé dans les organisations publiques et privées. Le défi sera cependant d'assurer une mise en œuvre simple, compréhensible et accessible pour l'ensemble des agents.

La position de **FO Agriculture**

FO Agriculture comprend pleinement les impératifs de cybersécurité et ne s'oppose pas au principe de la double authentification.

Toutefois, **FO Agriculture** demande des garanties sur les modalités pratiques de déploiement.

FO Agriculture s'interroge notamment sur la compatibilité des équipements des agents, l'utilisation éventuelle de téléphones personnels, l'accompagnement des collègues les moins familiarisés avec les outils numériques, ainsi que sur les risques de stress ou de difficultés techniques générés par ce changement.

FO Agriculture demande qu'un soutien renforcé soit apporté avant les échéances de bascule, que des solutions adaptées soient proposées aux agents ne disposant pas de smartphone compatibles et que les situations individuelles fassent l'objet d'un accompagnement réel.

Pour **FO Agriculture**, la réussite du projet reposera autant sur l'adhésion et l'accompagnement des agents que sur la qualité de la solution technique retenue.

Les réponses de l'administration

Le logiciel ne présente aucun risque de sécurité concernant le matériel ou les données personnelles de l'utilisateur. On ne dispose actuellement pas d'autre option que l'application proposée. Il faut donc être équipé d'un smartphone portant l'application.

Les téléphones fournis par le MAASA sont tous en mesure de porter l'application. L'Administration fera tout son possible pour accompagner les agents en difficulté dans la mise en œuvre du dispositif.

Les situations particulières d'agents sans smartphone seront abordées au cas par cas. Si des solutions alternatives sont nécessaires, elle ne pourront être que plus complexes que la solution smartphone.

Une instruction technique sera diffusée prochainement reprenant tous les éléments nécessaires. Les enjeux de la cybersécurité sont extrêmement sensibles et il y aura d'autres mesures de sécurisation concernant l'attribution des certificats et l'utilisation du matériel professionnel.

5 - Questions diverses

ONF – COP : Alors que l'année 2026 est plus qu'entamée, le COP 2026-2030 de l'ONF semble bloqué.

Où en sont les négociations et une échéance est-elle envisagée ?

L'administration répond que le COP est toujours en discussion avec le ministère de l'Action et des Comptes Publics. Cela devrait aboutir d'ici fin juin.

Enseignement agricole : Sécurisation des crédits du Pacte enseignant

Le représentant de la DGER répond que les corps de l'Enseignement Agricole sont bien adossés à ceux de l'Éducation Nationale (EN). Il y a parité. Concernant le Pacte enseignant, les crédits liés au volontariat ont baissé de 66%. Nous sommes en période d'arbitrage. Il n'y pas d'information à ce stade. Des aménagements auront lieu sur la prochaine campagne.

Gestion de crise, une reconnaissance hétérogène ! Et des moyens non maintenus !

En premier lieu, Madame la Secrétaire générale précise que l'indemnité de gestion de crise (IGC) vise à reconnaître un engagement particulier dans une crise majeure. Dans un ministère qui connaît des crises en permanence, elle n'a pas à être mobilisée à chaque crise.

Son examen est instruit sous la responsabilité de la direction métier et validé par le Contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM). Ce dispositif a été obtenu et mis en œuvre depuis quelques années. Ce ne serait plus possible de le créer aujourd'hui.

La représentante de la DGAL complète :

- Pour le cas de la crise " dermatose nodulaire contagieuse (DNC)", la doctrine qui a présidé à sa mise en place a été l'existence de foyers et de zones réglementées avec reconnaissance des régions de crise. La Nouvelle-Aquitaine n'ont pas été concernées par des foyers. Mais des zones réglementées ont été reconnues en Occitanie. Il y a eu agression d'agents. L'IGC a été déployée pour les agents impactés. La Corse n'est pas concernée.

- Pour l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en Pays de la Loire, les équipes ont été très mobilisées mais sur une période plus courte. Les procédures étaient davantage rodées, donc pas d'IGC.
- Les contrats de vacation : il n'y a plus de moyens d'ajustement. Il n'y aura pas de prolongation des contrats au-delà du 31 août. Il sera fait recours si besoin à de l'intérim.

Indemnité de gestion de crise (IGC) et modulation à la baisse du CIA

Madame La Secrétaire Générale précise que les 2 vecteurs sont différents. L'attribution de l'IGC ne doit pas avoir d'impact sur le CIA. Le cas de la Guadeloupe est en cours d'analyse.

Élections professionnelles : risque de retard

L'équipe projet du MAASA va être renforcée. Une réunion du groupe de travail dédié sera réunie prochainement.

Enseignement agricole : Situation des personnels des écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSAP de Bordeaux et de Lille) au regard de leur gestion RH par le MAASA et de leurs droits syndicaux

L'ENSAP relève du Ministère de la Culture. Les agents en PNA votent au CSA de proximité et au CSA de leur ministère d'appartenance. Les agents en détachement votent pour la CAP de leur corps d'accueil et de leur corps d'origine.

Données manquantes dans l'État du corps transmis aux organisations syndicales

La Cheffe du SRH précise que le ministère respecte l'avis de la CNIL et ne partage que les données autorisées. L'administration ne peut pas donner plus.

Groupe de travail avancements et promotions

Lors de la réunion du 25 juin prochain sur l'organisation du dialogue syndical, Administration et OS étudieront si on doit poursuivre ce type de groupe de travail en présentiel. Néanmoins les bilans sur les avancements et les promotions sont faits et seront très prochainement envoyés aux organisations syndicales en amont de la réunion du 25 juin 2026.

Financement des habilitations INRS

La Cheffe du SRH répond que les formations Santé et Sécurité font partie d'un marché interministériel piloté par le ministère des Armées. Le MAASA va utiliser ce marché pour certaines formations et celle des agents et formateurs dès le premier semestre 2027.

Mobilités : respect des lignes directrices de gestion (LDG)

L'administration répond que les LDG sont applicables et rappelées systématiquement aux recruteurs pas assez rigoureux et aux IGAPS. Elle ajoute *"Si cependant vous constatez des dysfonctionnements récurrents, merci de nous les signaler"*.

Campagne de promotion et avancements – Parcours d'expertise

La Cheffe du SRH répond que l'expertise est prise en compte par la reconnaissance de la Commission d'Orientation et de Suivi de l'Expertise (COSE).

ONF – Frais de garderie

Le Conseil Constitutionnel a censuré les règles mises en œuvre par l'ONF. Une nouvelle disposition législative insérée dans un projet de loi déposé au Sénat va être examinée prochainement. En attendant, il y a un risque financier pour l'établissement.

Enseignement agricole : Signification et portée de l'indice majoré de carrière dans les notifications individuelles adressées aux agents

La Cheffe du SRH explique que chaque agent a plusieurs indices : l'Indice Brut et un indice Majoré de Carrière, qui sert au calcul du traitement et de la pension. L'Indice Majoré de Rémunération (IMR) est celui acquis à titre personnel, dans le cadre d'un statut d'emploi par exemple. Mais il n'est pas pris en compte pour le calcul de la pension.

Où en est l'avancement du dossier CTI / Ségur des infirmier.es du côté du MAASA et quels sont les retours du MEN ? Quels éléments calendaires pouvez-vous donner en vue d'une mise en œuvre de la mesure ?

Le travail entrepris au début de l'année avec l'Éducation nationale (EN) sur un corps bi-ministériel, à gestion ministérielle (bigem) se poursuit avec l'EN. Il doit permettre aux infirmier.es de l'Enseignement Agricole (EA) de bénéficier des grilles indiciaires de l'EN qui incluent le CTI. La gestion des agents (recrutement, mobilité, avancement) resterait ministérielle au MAASA. Des discussions nourries ont déjà permis l'avancement sur l'élaboration des textes. Ceux-ci devront encore être validés par le Guichet Unique et le Conseil d'État.

La Secrétaire générale assure ne rien lâcher !

RIFSEEP Anses

La Secrétaire générale rappelle que les établissements publics sont autonomes. Le MAASA ne peut pas leur imposer le niveau des indemnités. Il peut par contre les accompagner dans les discussions avec le contrôleur budgétaire. Elle considère que l'ANSES n'est pas dans une situation financière qui l'interdirait. Le MAASA reste ouvert, mais le choix revient à l'établissement. La SG indique que d'autres établissements l'ont fait.

Note en attente sur la fonction bénéficiant d'une NBI et dont l'IFSE est minorée

La Secrétaire Générale précise que cela fera l'objet du groupe de travail spécifique programmé le 15 septembre. La note de service sur le RIFSEEP est sortie. La note de service sur la cartographie de la NBI est en cours.

MIREX DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Pour la Secrétaire générale, la question relève de la DRAAF AURA. Ce qui est appliqué, c'est ce qui est dans la NS RIFSEEP.

FO Agriculture précise que le CSA de la DRAAF AURA renvoie vers l'administration centrale.

La Secrétaire générale va faire le lien avec la DRAAF.

Enseignement agricole : Temps de travail des personnels administratifs en EPLEFPA

Dans le cadre d'une mission du CGAAER, les missionnaires ont pris contact avec les organisations syndicales. Le rapport n'est pas finalisé. Il y aura échange avec les organisations syndicales à la publication du rapport.

CNPF – Quasi-statut

La Secrétaire Générale assure que le MAASA porte la question. Mais le Guichet Unique refuse compte tenu de la situation budgétaire du CNPF. Un groupe de travail doit avoir lieu à la DGAFP sur les quasi statuts le 19 juin.

Rupture conventionnelle

Pour les fonctionnaires et les agents de l'enseignement privé, le dispositif a été pérennisé par la Loi de finance 2026 adoptée au 1er trimestre 2026. Il y a décalage dans le calendrier. La DGAFP va prochainement sortir les textes réglementaires pour la mise en œuvre. Pour les agents contractuels du ministère, il n'y pas eu d'interruption de la base législative. Pour les ACB, c'est à vérifier.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister – Revendiquer – Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

